

PROGRAMME D'EXPERTISE SUR LES DECHETS URBAINS

PROGRAMME UWEP

WASTE

LEND A TIERS-MONDE

**LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE A LA GESTION
DES DECHETS SOLIDES**

**LE PROJET DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DE LA PATTE D'OIE AU
SECTEUR 15 DE OUAGADOUGOU**

BURKINA FASO

Une étude de cas présentée par ARCENS Marie-Thérèse:

CENTRE REGIONAL POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

^ faible coût

CREPA

Janvier 1997

TABLE DES MATIERES

| | | |
|-------------|--|-----------|
| 1. | LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE DANS LA GESTION DES DECHETS SOLIDES | 2 |
| 1.1. | UWEP et la participation communautaire à la gestion des déchets solides | 2 |
| 1.2. | Le CREPA et la participation communautaire à la gestion des déchets solides | 3 |
| 1.3. | La gestion des déchets solides dans la ville de Ouagadougou | 4 |
| 1.3.1. | Généralités sur la gestion des déchets solides à Ouagadougou | 5 |
| 1.3.1.1. | Contexte socio-économique | 5 |
| 1.3.1.2. | Caractérisation des déchets | 6 |
| 1.3.2. | La gestion des ordures ménagères | 6 |
| 1.3.2.1. | Le contexte juridique | 6 |
| 1.3.2.2. | Le cadre institutionnel | 7 |
| 1.3.2.3. | Les actions | 8 |
| 1.3.3. | Les orientations actuelles | 10 |
| 1.4. | Méthodologie et limites de l'étude | 11 |
| 2. | LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES AU SECTEUR 15 DE OUAGADOUGOU | 12 |
| 2.1. | Le secteur 15 de Ouagadougou | 12 |
| 2.1.1. | Informations générales | 12 |
| 2.1.2. | Eau potable et assainissement | 13 |
| 2.1.3. | Les ordures ménagères | 13 |
| 2.2. | Formes et mécanismes de la participation communautaire | 13 |
| 2.3. | Les activités du projet d'assainissement de la Patte d'Oie | 15 |
| 2.3.1. | Préparation de l'association à la gestion du projet | 15 |
| 2.3.2. | Le démarrage du projet | 16 |
| 2.3.2.1. | La collecte des ordures dans les ménages | 16 |
| 2.3.2.2. | L'animation et la collecte des redevances | 17 |
| 2.3.2.3. | Les documents d'administration et de suivi du projet | 17 |
| 2.3.3. | Les nouveaux outils et mécanismes mis en place | 19 |
| 3. | ELEMENTS D'ANALYSE | 21 |
| 3.1. | L'impact des femmes dans la réorganisation de l'équipe | 21 |
| 3.2. | Les formations, un créneau d'ouverture pour les femmes du projet | 22 |
| 3.3. | Bao Manégré dans l'environnement socio-politique et institutionnel | 23 |
| 3.3.1. | Bao Manégré et les populations du secteur 15 | 23 |
| 3.3.2. | Bao Manégré et la municipalité | 25 |
| 3.3.3. | Bao Manégré et les autres structures associatives | 25 |
| 3.4. | La nouvelle approche du CREPA à la Patte d'Oie | 26 |

SIGLES

CREPA Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût

IAGU Institut Africain de Gestion Urbaine

UWEP Urban Expertise Programme

SARAR Self Esteem, Associative Strenght, Resourcefullness, Action Planning,
Responsability

FNRS Fonds National Suisse pour la Recherche Scientifique

ECONFA Entreprise de Collecte, de Recyclage d'Ordures et de Nettoyage du Faso

ECOVOB Entreprise de Collecte et de Valorisation des Ordures du Burkina

CAPEO Cellule d'Appui à la Petite Entreprise

INTRODUCTION

1. LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE DANS LA GESTION DES DECHETS SOLIDES

1.1. UWEP ET LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE A LA GESTION DES DECHETS SOLIDES

Le programme UWEP, **Urban Waste Expertise Programme**, a été créé par WASTE, une ONG basée aux Pays Bas.

Son but est de promouvoir un programme d'expertise sur les déchets urbains. Ce dernier est financé par la Direction Générale de la Coopération Internationale des Pays Bas. Il s'est fixé comme objectif principal de développer des compétences locales par l'intermédiaire de projets de recherche et de projets pilotes et la capitalisation des diverses expériences. Le programme se limite aux communautés urbaines défavorisées. Il entend par le terme communauté "un ensemble de résidents dans une aire géographique précise, partageant des intérêts et des buts communs quant aux conditions environnementales de vie ... Cette communauté possède une entité socio-politique spécifique".¹

Il vise particulièrement la participation communautaire à la gestion des déchets. Comment les populations prennent des initiatives pour gérer leur environnement? Comment les appuyer dans leurs efforts? Quelles sont les relations qui doivent exister entre les populations et les autorités municipales pour une gestion efficiente des déchets municipaux?

Quel partenariat mettre en place pour une meilleure approche de gestion communautaire?

Le programme UWEP définit le terme Approche de gestion communautaire comme étant "une ou des stratégies destinées à atteindre un objectif précis. Elle fait référence à une entité sociale et géographique bien définie".²

¹ Atelier de réflexion sur la gestion communautaire des déchets solides
Dakar du 02 au 05 décembre 1996; Hotel Al Afifa
Préparation des études de cas sur la participation communautaire: dans la
gestion des déchets solides; extraits du compte rendu de l'atelier UWEP tenu
à Bangkok Thaïlande du 20 au 21 mai 1996; novembre 1996

² Idem

1.2. LE CREPA ET LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE A LA GESTION DES DECHETS SOLIDES

Le CREPA a été créé en 1988, dans le cadre de la décennie de l'Eau (DIEPA 1981 - 1990). Il s'est rendu compte du débordement des services municipaux à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, pour faire face à la multitude de tas d'ordures anarchiques qui traînent dans la ville, dû à la croissance incontrôlée des populations des villes mais aussi de l'espace urbain.

Les équipements et infrastructures devant accompagner cette croissance n'ont pas suivi faute de moyens et de planification de la part des Etats.

En voyant les populations des zones périphériques de Ouagadougou s'organiser avec de faibles moyens pour assainir leur environnement, le CREPA a souhaité appuyer un processus communautaire pour la gestion des déchets solides. Le projet pilote de Wogodogo, quartier de Ouagadougou, a été mis en place en 1993 avec pour principes de base:

- Un partenariat avec la municipalité;
- Une gestion communautaire des déchets dans chaque secteur.

Les objectifs visés sont :

- L'assainissement du secteur par la communauté;
- La création d'emplois pour les plus défavorisés qui sont les femmes et les jeunes;
- Le réinvestissement des bénéfices dans la communauté;
- Une capitalisation et une diffusion de l'expérience.

Le projet de gestion des déchets solides de Wogodogo a été un laboratoire de recherche qui a permis d'expérimenter des approches de gestion communautaire, de les corriger et de les tester sur d'autres terrains.

En effet, en moins d'un an d'expérience, d'autres communautés ont souhaité bénéficier de l'appui du CREPA dans le même domaine. Les critères de sélection sont les suivants :

- Etre une association reconnue de la municipalité ;
- Etre située en zone périphérique défavorisée.

Cette étude présentera l'expérience de la gestion communautaire initiée par l'association **Bao Manégré** au secteur 15 de Ouagadougou, Zone communément appelée **Patte d'Oie**.

1.3. LA GESTION DES DECHETS SOLIDES DANS LA VILLE DE OUAGADOUGOU

Ouagadougou est la capitale du Burkina Faso (figure 1). Elle est située au centre du pays.

Administrativement, le Burkina Faso est divisé en provinces et les provinces en communes. La commune de Ouagadougou relève de la province du Kadiogo et est subdivisée en trente (30) secteurs. Ceux ci sont regroupés dans cinq (5) arrondissements qui sont (fig 2) :

- L'arrondissement de Baskuy qui compte douze (12) secteurs;
- L'arrondissement de Boulmiougou
- L'arrondissement de Nongremassom
- L'arrondissement de SighNoghin
- L'arrondissement Bogodogo

La superficie de Ouagadougou est passée de 13'386 ha en 1985 à 20'000 ha en 1995. L'arrondissement de Baskuy couvre 20% de la superficie totale. Les quatre (4) se partagent 80% de la superficie de la commune et représentent plus de 56% de la population.

Figure 1 : Carte du Burkina Faso

Figure 2 : Carte de Ouagadougou

1.3.1. Généralités sur la gestion des déchets solides à Ouagadougou

1.3.1.1. Contexte socio-économique

De 441'415 habitants en 1985, la population de Ouagadougou est estimée à plus de 800'000 en 1995. On assiste à la création de zones d'habitation non structurées (non loties) aux périphéries due à l'exode rurale. Ces populations provenant des zones rurales sont le plus souvent à la recherche d'un travail rémunérateur.

Malgré les efforts des pouvoirs publics, les infrastructures et équipements en matière d'eau potable et d'assainissement n'ont pas suivi l'accroissement de la ville. On constate une détérioration du cadre et des conditions de vie des populations. Le manque d'eau devient crucial et les ordures s'entassent dans les quartiers nouvellement ou non lotis, créant des nuisances et la prolifération d'insectes vecteurs de maladies, surtout chez les enfants.

1.3.1.2. Caractérisation des déchets

Les ordures ménagères de la ville de Ouagadougou sont caractérisées par une production spécifique moyenne de 0,62 kg par habitant et une densité moyenne de 0,63. Ces valeurs cachent cependant des disparités comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Production spécifique et densité des ordures ménagères en fonction du niveau de vie.

| standing | Production spécifique (kg/habitant) | Densité |
|------------------|--|---------|
| Haut standing | 0,85 | 0,37 |
| Moyen standing | 0,65 | 0,47 |
| Bas standing | 0,54 | 0,85 |
| Moyenne pondérée | 0,62 | 0,62 |

Sources: CREPA/IAGU 1992

La composition des ordures varie en fonction du niveau de vie (tableau 2) .

Tableau2 : Evolution de la composition des ordures en fonction du niveau de vie

| Composition | Haut standing | Moyen standing | Bas standing |
|-------------|---------------|----------------|--------------|
| Inerte | 2,4 | 4 | 1 |
| Combustible | 9,6 | 6,6 | 2,1 |
| Organiques | 60,5 | 36,9 | 21 |
| fines | 27,5 | 52,5 | 75,9 |

Sources: CREPA/IAGU 1992

1.3.2. La gestion des ordures ménagères

1.3.2.1. Le contexte juridique

La pré collecte est régie par l'arrêté N° 3/CO du 25 mars 1960 relatif à la salubrité et à la propreté des voies publiques, cours, jardins. La loi N° 002/94/ADP du 19 janvier 1994 portant code de l'environnement interdit la détention ou l'abandon des déchets urbains dans des conditions favorisant le développement d'animaux nuisibles et d'insectes vecteurs de maladies, susceptibles de provoquer des dommages aux personnes et aux biens.

La collecte est régie par la loi N° 004/93/ADP du 12 mai 1993 portant organisation municipale. Le maire est chargé sous le contrôle du conseil municipal, notamment de "veiller à la protection de l'environnement et prendre en conséquence les mesures propres à empêcher ou à supprimer la pollution et les nuisances à assurer la protection des espaces verts et contribuer à l'embellissement de la commune".

En matière d'information, d'éducation et de communication, l'arrêté 94-20 MAT/PKAD/ crée le comité provincial de sensibilisation à la salubrité et à l'assainissement, opérationnel depuis janvier 1995.

1.3.2.2. Le cadre institutionnel

Selon les estimations de la municipalité de Ouagadougou, la ville produit quotidiennement près de 500 tonnes de déchets dont seulement 40% sont évacués.

Pour faire face à la dégradation de l'environnement urbain, de multiples initiatives ont foisonné au Burkina Faso. Depuis une dizaine d'années, le secteur informel et des structures associatives et privées se sont engagées pour apporter leur contribution à l'évacuation des déchets de la ville. Cependant, la question de la solvabilité des populations ont parfois amené ces acteurs à intervenir principalement dans les secteurs du centre où l'accès est plus facile et où résident les fonctionnaires et citoyens ayant les moyens de s'acquitter du coût de la collecte de leurs ordures.

a/ Le secteur public

Les structures intervenant directement ou indirectement dans la gestion des ordures sont nombreuses:

- Du ministère de l'administration territoriale dépendent les communes qui ont désormais en charge la salubrité de leur entité. La mairie de Ouagadougou dispose d'un service spécialisé, la Division Economique, qui intervient dans la collecte des ordures (enlèvement des bacs publics, évacuation des décharges anarchiques). Elle préside le Comité Provincial de Sensibilisation à la Salubrité qui regroupe tous les acteurs dans la gestion des ordures;

- Le ministère des finances assure la tutelle du 2ème Projet de Développement Urbain (PDU). Celui ci a mis à la disposition de la ville de Ouagadougou sept (7) polybennes et cent quinze (115) bacs à ordures. Ces équipements sont aujourd'hui gérés par les comités sectoriels de salubrité qui doivent également collecter les redevances de trois cent cinquante (350) francs des ménages utilisant les bacs à ordures;

- Le ministère des Travaux Publics de l'Habitat et de l'Urbanisme assurant la tutelle du 3ème PDU qui, relativement aux ordures, s'attelle à la clarification du contexte institutionnel, à l'étude des décharges contrôlées pour la ville et à l'organisation du système de collecte.

Dans le document du 3ème projet urbain, intitulé "Plan d'action pour la gestion des déchets ménagers et industriels à Ouagadougou et Bobo Dioulasso", l'approche retenue repose sur un nouveau partenariat entre le secteur privé et les services techniques municipaux. Les ordures ménagères des villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso représentent environ 95% des déchets produits.³

b/ Le secteur privé/les ONG

Depuis le début des années 90, vu l'ampleur des tâches et l'insuffisance des moyens du secteur public, on assiste à une implication progressive des acteurs du secteur privé dans la gestion des ordures. Les entreprises plus actives sont ECONFA, ECOVOB, SGECOM, Dugu Sanya. Ces structures font payer le service mille (1'000) francs par abonné et par mois.

Elles bénéficient d'appui surtout financier de la part d'institutions telles que CAPEO, UNICEF, Banque Mondiale, etc.

c/ Le secteur informel

Des structures communautaires (associations, groupements) font la pré collecte dans les secteurs 10, 15, 17, 19, 20, 21, 22 27, 28, 29, 30 à raison de cinq cents (500) francs par concession et par mois. Elles ont été appuyées financièrement et/ou techniquement par le CREPA,

³ Plan d'action pour la gestion des déchets ménagers et industriels à Ouagadougou et Bobo Dioulasso: Projet d'Amélioration des Conditions de Vie Urbaines (PACVU; Version approuvée. Direction du 3ème Projet de Développement Urbain. Mai 1996

l'IAGU, l'UNICEF, EAST, le 3ème PDU et l'ambassade des Pays Bas. Il existe des acteurs travaillant à titre individuel à l'aide de charrettes, de pousse-pousse, de brouettes, etc.

Des organisations non gouvernementales appuient techniquement et/ou financièrement le secteur de la gestion des ordures ménagères dans la ville de Ouagadougou. Le CREPA a initié des activités d'appui technique et/ou financiers à des structures communautaires de gestion des ordures ménagères. Il existe d'autres ONG telles que EAST (Eau, Agriculture et Santé en milieu Tropical), la CAPEO ou L'UNICEF qui ont un volet assainissement.

Comme nous pouvons le constater, il existe une multitude d'acteurs locaux dans le domaine de la gestion des déchets solides. Le problème est de les mettre en interaction, afin que le système soit efficient.

La mairie de Ouagadougou, par le biais de son service technique, la Division Economique, a tenté de jouer le rôle de catalyseur et de régent des lois sur l'assainissement, en présidant le comité Provincial de Sensibilisation à la Salubrité. Le système semble être trop lourd et les membres des comités sectoriels se plaignent de la non rémunération de leur activité. Cela entraîne une faiblesse dans la récupération des taxes d'enlèvement auprès des ménages qui bénéficient des bacs à ordures.

Le système de bacs à ordures n'est pas diffusé dans toute la ville de Ouagadougou. Effectivement, les cent quinze bacs ont été répartis seulement dans les douze (12) secteurs de l'arrondissement de Baskuy. Dans les quatre (4) autres arrondissements, il existe des comités sectoriels dans chaque secteur. Pour l'instant, ils n'ont pas grand chose à faire, en attendant que la Division Economique place des bacs dans leurs zones d'activités.

Le service d'hygiène contrôle sans grand moyen la salubrité dans les secteurs. Il contrôle la conformité des terrains utilisés par les associations pour déposer les ordures. Le problème est que la mairie et la division Economique peuvent s'entendre sur un terrain à donner à une association pour en faire un dépôt transitoire d'ordures, mais le service d'hygiène ne sera pas d'accord. Le plus dur pour les associations est d'obtenir une réponse identique des trois (3) structures. Raison pour laquelle, l'obtention d'une autorisation de construction d'un site de transfert pour le dépôt provisoire des déchets est une procédure de longue haleine.

Le nouveau plan d'assainissement prévoit néanmoins plusieurs sites de transfert dans la ville de Ouagadougou, qui seront utilisés par les associations et évacués par la Division Economique, moyennant une participation financière de la part des associations.

1.3.2.3. Les actions

a/ La collecte

La production d'ordures ménagères est estimée à 176'000 tonnes par an. (Diop, 1993). 123'000 tonnes alimentent annuellement dépôts sauvages, caniveaux, anciennes carrières ou sont incinérées. Le circuit des ordures est illustré par la figure3 :

Le faible taux de collecte des ordures (40%) est imputable à plusieurs facteurs dont l'insuffisance des moyens des services publics, privés et associatifs, ainsi que le manque de moyens des populations en particulier périurbaines.

L'éloignement des décharges et l'insuffisance des dépôts transitoires poussent les structures privées et informelles à exploiter illégalement certaines carrières ou des dépôts anarchiques dans la ville.

Les moyens utilisés pour la collecte sont des camions multibennes et des chargeuses pour le service public. Le privé utilise des tracteurs agricoles (ECONFA, ECOVOB), des camionnettes. Le secteur informel utilise des charrettes à traction asine (ânes), des brouettes et chariots.

Figure 3 : Circuit des déchets solides à Ouagadougou (Guène, 1994)⁴

Les décharges finales actuellement exploitées sont d'anciennes carrières de matériaux de construction. Elles sont non contrôlées et présentent des risques potentiels de contamination des nappes phréatiques, de prolifération de vecteurs de maladies (rongeurs, mouches etc...).

L'Etat a prévu trois (3) décharges des déchets solides municipaux, situées à environ une quinzaine de km au sortir de la ville. Aucun système d'enfouissement ou d'incinération n'est encore mis en oeuvre dans les décharges.

b/ Le recyclage

Le recyclage fait vivre différents groupes socioprofessionnels : les récupérateurs directs, les intermédiaires, les revendeurs et les artisans transformateurs.

Les récupérateurs s'approvisionnent directement à partir des décharges, des poubelles et des dépotoirs anarchiques. Les intermédiaires sont approvisionnés par les récupérateurs. Les artisans transformateurs produisent des objets utilitaires à partir de matériaux récupérés.

Selon une étude menée par le CREPA et l'IAGU en 1992, 2/3 des récupérateurs sont analphabètes et le tiers restant a été scolarisé.

Les objets récupérés sont les bouteilles, boîtes, ferraille, chaussures, aluminium, emballages divers. Ces éléments récupérés sont, si leur état le permet, directement revendus aux consommateurs ou aux transformateurs. Ces objets de récupération donnent lieu à des activités commerciales dans les marchés, parmi lesquels certains ont acquis une réputation pour cette activité : Baskuy jaar, Boins jaar, Sankar jaar. Le revenu minimum hebdomadaire des recycleurs est de trois cent cinquante (350) francs.

Il existe également une activité de recyclage de terreau, terre noire résultant de la décomposition des ordures mélangées à la terre. Ce produit est utilisé comme amendement organique pour l'agriculture urbaine et le jardinage. Il est vendu à quatre cent cinquante (450) francs le chargement d'une charrette de trois cent cinquante (350) litres environ.

L'association Lagemyam gérante du projet de collecte des ordures ménagères du secteur 10 produit du compost à partir des déchets organiques à raison de 2,4 tonnes par ouvrier par mois. Ce compost est vendu à quinze mille (15'000) francs la tonne. Cependant l'activité reste marginale en ce sens que la clientèle n'est pas nombreuse.

⁴ Valorisation des déchets organiques dans les quartiers défavorisés des villes africaines; cas de Ouagadougou, 30 pages. Ousseynou Guène; 1994.

1.3.3. Les orientations actuelles

Avec l'appui des différents partenaires du secteur, la municipalité veut définir un cadre institutionnel qui permettrait de spécifier les rôles et tâches de chacun des intervenants. Cette organisation se fait à partir, bien entendu, du comité provincial et des comités sectoriels.

Dans la même foulée, un groupe d'institutions Suisse (ALTER-EGO/SANDEC) et Africain (CREPA/IAGU) a exécuté en 1994 et 1995 un programme régional de recherche sur les possibilités d'amélioration du système de gestion à travers la valorisation de la matière organique par le système du compostage décentralisé (cas du secteur 10)

Dans la seconde phase du programme (96-99) toujours financé par le Fonds National Suisse pour la Recherche Scientifique (FNRS), le groupe a tenu à disséminer les résultats obtenus dans différents pays: Burkina Faso, Bénin, Mali et Côte d'Ivoire - et à "dégager des formes de combinaisons technologiques, financières et institutionnelles à même de garantir une gestion concertée et durable des déchets".

Cette seconde phase qui s'est déroulée d'avril à octobre 1996 à Ouagadougou, a déjà permis de donner des éléments d'analyse :

- Les acteurs impliqués dans la gestion des déchets solides sont nombreux ;
- L'articulation entre les actions des différents intervenants est mal définie ;
- La répartition des tâches est confuse et ne permet pas une bonne coopération entre opérateurs ;
- Sur le plan financier, la situation est caractérisée par un taux de recouvrement faible et par un système dont la viabilité dépend essentiellement des appuis extérieurs.

Cette analyse a conduit aux questions suivantes:

- 1- Quelle combinaison de technologies (pré collecte, collecte, valorisation, compostage, etc.) retenir afin d'obtenir des solutions qui correspondent aux ressources des bénéficiaires?
- 2- Quel mode de financement pouvant être accepté de tous et pouvant responsabiliser les différents acteurs de la gestion des déchets solides doit être mis en place?
- 3- Quel est le rôle des différents acteurs (ministères, municipalité, arrondissements, secteurs, associations, ONG, entreprises privées, etc.) et comment améliorer la concertation entre eux?
- 4- Quelle délimitation géographique optimale (secteur, quartier, arrondissement, etc) pour mettre sur pied des plans de gestion des déchets solides ? Comment articuler ces plans pour qu'ils deviennent un tout cohérent au niveau de la ville ?⁵

⁵ Atelier de restitution de la phase de lancement (Mai-septembre 1996) le 3 octobre 1996; "La gestion concertée et durable des déchets solides: une alternative pour une amélioration des conditions sanitaires et environnementales dans la ville de Ouagadougou"; document de termes de

1.4. METHODOLOGIE ET LIMITES DE L'ETUDE

Les micro projets appuyés par le CREPA ont une fonction essentielle: pousser les chercheurs à trouver les meilleures alternatives pour un développement durable et approprié par les collectivités de base.

La Patte d'Oie est le premier projet de gestion des déchets solides à Ouagadougou où le CREPA travaille avec une association mixte (Bao Manégré) dirigé par un président. L'intérêt était de voir comment les femmes allaient s'impliquer dans le processus et quels sont les rôles et les postes qu'elles allaient viser dans le projet.

La recherche-action menée avec l'association Bao Manégré gérante du projet a conduit à une seconde hypothèse :

Quels sont les mécanismes à mettre en place pour que l'approche de la participation communautaire se combine avec une initiative individuelle stimulée par des moyens de pressions collectives?

Le troisième axe de recherche est le suivant: Quels mécanismes mettre en place à partir des sommes dégagées par les projets et déposées dans des caisses d'épargne, afin que les membres des équipes puissent en bénéficier de façon à améliorer visiblement leurs conditions de vie et d'habitat.

La collecte des données a débuté dès les premières rencontres de concertations entre le CREPA et l'association. Au démarrage du projet à partir de mars 1995, le CREPA a inclus dans la formation des membres de l'association des enquêtes de terrain qui devaient permettre de collecter des données sur la Patte d'Oie, dans le domaine de l'eau potable et l'assainissement.

Après les formations, des rencontres hebdomadaires ont eu lieu à partir du mois de mai 1995. Elles ont permis au CREPA et à l'association de s'entendre sur l'approche à adopter pour la gestion et l'administration du projet.

Dans le même temps, le CREPA continue de suivre l'évolution des autres micro projets d'assainissement à Ouagadougou (secteurs 10 et 19), qui donnent des éléments de vérification des différentes hypothèses et approches établies. La même équipe composée d'une sociologue et d'une consultante spécialisée dans l'animation supervise tous les projets d'assainissements à Ouagadougou appuyés par le CREPA, depuis 1993, mais aussi dans les centres secondaires (Fada, Kaya). Les données sont collectées dans des rapports établis tous les trimestres.

L'étude de cas se limitera essentiellement à la zone où s'exécute le projet. Il s'agit des lotissements 1 et 2 du secteur 15 de Ouagadougou, quartier de la Patte d'Oie.

2. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES AU SECTEUR 15 DE OUAGADOUGOU

2.1. LE SECTEUR 15 DE OUAGADOUGOU

2.1.1. Informations générales

Il est communément appelé Patte d'Oie et relève de l'arrondissement de Bogodogo. Il est situé à la limite sud-est de la ville. Nous avons à l'Est la route de Po qui mène au Ghana et au Sud la province du Bazega. Au Nord le secteur est limité par le Boulevard Circulaire et à l'Ouest par le secteur 16.

Situation démographique

tableau 3

| tranche d'âge | nombre | % |
|---------------|--------|-------|
| 20-29 | 14 | 10,85 |
| 30-39 | 44 | 34,10 |
| 40-49 | 35 | 27,13 |
| 50-59 | 22 | 17,05 |
| 60 et + | 14 | 10,85 |

Situation professionnelle

tableau 4

| profession | Nombre | % |
|------------|--------|-------|
| libérale | 67 | 51,92 |
| publique | 40 | 31,0 |
| informelle | 5 | 3,81 |
| retraité | 12 | 9,30 |
| ménagères | 5 | 3,87 |
| Total | 129 | |

Le lotissement du secteur a débuté dans les années 1980 et s'est réalisé en trois (3) phases. Les plus vieilles familles y résident depuis dix à quatorze ans. 72% de la population est comprise dans la tranche d'âge de 20 à 49 ans avec 82% des individus vivant en situation maritale. Le secteur 15 est classé dans le moyen standing.

Situation familiale

| situat° | nombre | % |
|-------------|--------|-------|
| célibataire | 18 | 13,95 |
| marié | 106 | 82,18 |
| divorcé | - | |
| veuf | 5 | 3,87 |
| total | 129 | 100,0 |

Religion

| religion | nombre | % |
|-----------|--------|-------|
| musulmane | 71 | 55,03 |
| chrétien | 58 | 44,97 |
| total | 129 | 100,0 |

L'ethnie mossi y est majoritaire avec 55% de la population. La religion musulmane domine avec 55% de la population qui la pratique.

Une frange importante de la population a une profession. 31% exerce dans la fonction publique et 51% dans des activités dites libérales. Les familles dont le chef de ménage est à la retraite constitue 9% de l'échantillon de l'enquête. La taille des ménages varie entre deux (2) et vingt (20) personnes.

Caractéristiques ethniques

tableau 7

| Ethnie | nombre | % |
|--------|--------|-------|
| Mossi | 71 | 55,03 |
| Peulh | 5 | 3,87 |
| Bissa | 13 | 10,07 |
| Dafin | 5 | 3,87 |
| autres | 35 | 27,13 |
| | 129 | 99,97 |

Résidence dans le secteur

| durée | nombre | % |
|-----------|--------|-------|
| 0-4 ans | 36 | 27,90 |
| 5-9 ans | 44 | 34,10 |
| 10-14 ans | 49 | 37,98 |

2.1.2. Eau potable et assainissement

55% de la population de la Patte d'Oie bénéficie d'un branchement d'eau courant dans leur concession. 41% des familles s'approvisionnent au niveau des bornes fontaines et 4% à

partir de puits forés dans les concessions.

98% des familles possède une latrine et 60% a installé un puisard pour l'évacuation des eaux usées. La majorité de ces puisards a été construit dans les rues et sont non couverts.

Les maladies les plus fréquentes citées par les familles enquêtées sont:

- le paludisme
- les diarrhées
- la dysenterie
- la fièvre
- les démangeaisons
- le rhume et la toux.

2.1.3. Les ordures ménagères

87% de la population a une opinion défavorable sur leur secteur , ce qui est dû aux nombreux dépôts anarchiques d'ordures, de l'insuffisance d'infrastructures sanitaires et de caniveaux, de l'absence de bacs à ordures.

Abonnement à des structures de collecte de déchets

| réponses | abonnement | % | ménages |
|----------|------------|-----|---------|
| oui | ECONFA | 5 | 3,87 |
| oui | ONASENE | 23 | 17,82 |
| non | | 101 | 78,29 |
| Total | | 129 | 99,98 |

Peu de structures de pré collecte des déchets solides se déplacent vers cette zone éloignée du centre ville du fait du faible pourcentage de familles capables de payer mille (1'000) francs par mois. 59% de la population déverse les ordures dans des ravins où créent des dépôts anarchiques aux abords des voies dont aucune n'est goudronnée. certaines familles brûlent les ordures où les jettent dans les rares caniveaux existants.

Environ 21% de la population a pu s'abonner à ces structures privées. Depuis 1996, la structure semi étatique ONASENE a disparu.

La pré collecte dans les ménages se fait à partir de seaux, bassines ou des fûts. Beaucoup de familles déposent les ordures devant leur porte en attendant le passage du service de collecte pour l'évacuation.⁶

2.2. FORMES ET MECANISMES DE LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

⁶ Enquête CAP sur les problèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans le secteur 15 de Ouagadougou. Un échantillon de cent (100) ménages. Antenne Nationale CREPA; Avril 1995.

Bao Manégré signifie en langue mooré “**cherchons à améliorer**”. L’association est constituée d’environ cent cinquante (150) membres, hommes et femmes dont tous ne sont pas actifs dans le projet.

L’association a introduit en juillet 1994 une demande d’appui technique et financier au niveau du CREPA. Elle était à la recherche d’un financement pouvant lui permettre de mener des activités rémunératrices pour ses membres.

Le CREPA a fait une première visite à l’association le 10 novembre 1994 pour un échange d’informations et asseoir un éventuel partenariat. Soixante dix (70) personnes étaient présentes. Il s’agissait de s’informer sur :

- La composition du bureau de l’association Bao Manégré
- Les activités déjà entreprises par l’association
- Les activités individuelles des membres
- Les critères de sélection des associations par le CREPA
- La définition du partenariat par le CREPA
- Les objectifs à atteindre par le projet, s’il venait à être confié à l’association.

Une seconde visite a été faite à l’association en début janvier 1995 et le 25 janvier le projet démarrait par la planification avec la population. La séance de planification consiste en :

- l’identification des besoins du secteur en eau potable et assainissement;
- la proposition de solutions aux besoins par les participants à la séance;
- l’élaboration d’un planning d’activités par les deux parties (CREPA et association).

Cette planification a été menée suivant la Méthode ZOPP ou Planification par Objectifs créée par les Allemands.

Une formation intensive a eu lieu au mois de mars 1995. Tous les membres de l’association qui le souhaitent ont pu y participer. Il s’agissait d’une formation en animation/communication et éducation pour la santé (deux semaines) et d’une formation en gestion et administration des projets d’AEPA (une semaine), donnée uniquement à l’équipe active du projet.

L’équipe de projet a été mise sur pied après cette formation. Le président était peu convaincu de la capacité des femmes à prendre une place importante au sein de l’équipe à cause de leur rôle de mère de famille. Le CREPA a réussi néanmoins à susciter leur intégration au sein de l’équipe qui se composait comme suit:

- un (1) coordonateur, président de l’association
- un (1) trésorier
- trois (3) animateurs dont deux (2) femmes
- un (1) collecteur des redevances
- huit (8) charretiers dont quatre (4) femmes
- un (1) gardien.

Le CREPA a tenu à s'assurer du principe de l'ouverture de l'association à toutes les confessions religieuses. Les réunions se tenaient au niveau de l'église et il est à noter que le document de projet a été introduit au niveau du CREPA par l'intermédiaire d'une religieuse.

En février et mars 1995, les deux parties se sont rencontrées une fois par semaine pour discuter des points suivants:

- La mise en place de l'équipe de projet et la possibilité d'y introduire quelques femmes.
- Le programme de planification des activités c'est-à-dire la proposition de dates précises pour les formations, le recensement des abonnés, le ramassage des ordures ménagères et l'animation dans les ménages.
- Le tracé des limites du projet et la répartition des équipes de charretiers sur le terrain. L'association s'est dotée d'un plan cadastral du secteur pour matérialiser et définir les zones de collecte des ordures pour chaque équipe de charretiers et d'animation. Chaque zone est ensuite découpée en six (6) sous zones de collecte journalière, correspondant aux six (6) jours de travail.

L'association a pensé prendre contact avec Propre Service, une entreprise privée qui ne travaille plus dans le secteur afin qu'elle lui rétrocède ses abonnés. Elle a également l'intention d'approcher les autres structures (ECOVOB, ECONFA) afin de coordonner les activités de terrain.

- Le contrat du prêt financier qui engage l'association à gérer du mieux qu'elle le peut le projet afin de générer des bénéfices, de créer des emplois et de rembourser le prêt de deux millions cinq cent mille (2'500'000) francs sur quatre (4) ans avec un (1) an de différé. Le prêt est échelonné sur trois (3) tranches. Le versement d'une tranche est conditionnée à la remise au CREPA d'au moins 80% des pièces justificatives de la tranche précédente.
- Le site de transfert. L'association s'engage à informer la municipalité de ses activités de terrain et à faire une demande d'autorisation d'exploiter un terrain comme site de transfert pour les ordures collectées dans le secteur.
- Avant le démarrage des activités, les deux parties doivent signer une convention de collaboration qui fixe les droits et devoirs de chacun.

L'équipe de suivi et de formation du CREPA est composé d'une sociologue, d'une consultante spécialisée en animation et parfois d'un technicien sanitaire.⁷

2.3. LES ACTIVITES DU PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA PATTE D'OIE

2.3.1. Préparation de l'association à la gestion du projet

⁷ Extrait des rapports de réunion entre le CREPA et Bao Manégré. Document n° 4 du 21 février et n° 5 du 25 mars 1995.

En mars - avril 1995, les membres de l'association ont bénéficié de formations sur les thèmes suivants:

- Animation/Communication et éducation pour la santé. La phase pratique de cette formation a permis de sélectionner les membres de l'équipe de projet. Les participants à la formation ont visité une quinzaine de ménages, dans lesquelles ils devaient informer les familles des objectifs du projet, des maladies liées à l'eau et l'assainissement. Trois (3) animateurs ont été retenus à la suite de cette phase sur la base de leur facilité d'expression, de communication, de conviction et de motivation.

- La formation à l'enquête de terrain avec une trentaine de questionnaires. L'équipe de projet a participé à l'élaboration du questionnaire. Ca a été l'occasion de procéder au recensement des résidents intéressés par le service de collecte des ordures, proposé à cinq cents (500) francs par ménage et par mois.

Ce questionnaire a été à la base de l'enquête CAP (Comportement, Attitude et Pratiques) menée sur les problèmes de l'eau potable et l'assainissement dans le secteur.

- La formation à la gestion et l'administration de projet a concerné particulièrement le coordonateur, le collecteur de redevances et les animateurs.

A la suite de ces formations intensives, un programme a été élaboré avec les animateurs.

2.3.2. Le démarrage du projet

2.3.2.1. La collecte des ordures dans les ménages

Les charretiers travaillent dans des zones qu'ils ont eux-mêmes définies, après que le CREPA leur a montré comment lire un plan cadastral.

Le travail de collecte des ordures débute dès 6h30 et se termine aux environs de 11h selon les zones, le dynamisme de l'équipe et le volume d'ordures à ramasser par jour.

Chaque équipe possède une charrette tombereau et un âne, en plus de matériel de protection et de ramassage (bottes, gants, masques, pelles, seaux, râtaux).

Il a été difficile de convaincre l'équipe de projet de la nécessité de l'organisation d'une permanence au siège. Après de longues discussions, un compromis a été trouvé. Il y aura toujours un animateur ou le collecteur des redevances au siège pour recevoir les personnes désireuses de s'abonner, de s'informer, ou de payer leur redevance.

L'association souhaitait engager un secrétaire pour assurer la permanence et les activités administratives. Dans les discussions, il est ressorti que si un secrétaire est nécessaire à une association, il devient superflu dans un tel projet où il risque de jouer le rôle de bureaucrate. Il faut à tout prix éviter les conflits entre ceux qui travaillent essentiellement sur le terrain (charretiers) et ceux qui assurent quelques tâches administratives (animateurs, coordonateur, trésorier...). Il est important que tous les membres de l'équipe aillent de temps en temps sur le terrain, afin qu'il ne se forme des groupes d'affinité conflictuels et qu'un fossé se creuse entre les travailleurs d'un même projet.

2.3.2.2. L'animation et la collecte des redevances

Au début du projet, l'animation était assurée par deux femmes et un homme. Ils passaient ensemble dans les ménages pour les convaincre de la nécessité de prendre un abonnement pour la collecte de leurs ordures. L'animation consistait en une discussion avec les ménages, particulièrement les femmes et leur faire entrevoir le lien qui existe entre les maladies liées à l'eau et l'assainissement.

Les animateurs prenaient le nom et le numéro du ménage qui désire s'abonner, le nom du responsable et marquaient d'une croix verte la devanture. Ce signe matérialise leur adhésion au projet et permet à l'équipe de charretiers de la zone de s'y référer pour assurer le service deux fois par semaine.

L'information a bien circulé dans le secteur et l'association a enregistré cinq cent quinze (515) abonnés en juillet 1995, soit quatre mois après le démarrage.

Le collecteur des redevances distribue les factures dans les ménages à partir du 25 du

mois. Il est aidé dans sa tâche par les animateurs et parfois par les charretiers pendant leur travail.

La collecte des redevances se fait à partir du 30 du mois jusqu'au 15 du mois suivant. Les redevances continuent d'être versées par les ménages après le 15, mais elles sont considérées dans le registre des recettes comme des arrières ou retards. La gestion des recettes et dépenses (à partir d'un budget voté par l'équipe) revient au trésorier. L'argent est déposé dans une Caisse Populaire d'épargne une fois par semaine. A partir du 15, les animateurs doivent reprendre leur tâche de sensibilisation de la population.

En avril 1995, aucune rémunération n'a été versée, même pour les animateurs qui ont fait le recensement. Ils ont eux-mêmes renoncé à bénéficier d'une quelconque somme afin de faire rentrer le maximum de redevances dans la caisse du projet.

2.3.2.3. Les documents d'administration et de suivi du projet

L'équipe dispose de plusieurs cahiers permettant le suivi du projet, ainsi que la capitalisation:

- Le cahier des procès verbaux est destiné à consigner les comptes rendu des différentes réunions.
- Le cahier comptable répertorie les recettes, dépenses, budget mensuel .
- Le registre d'abonnement recense tous les abonnés du projet. On peut y suivre le paiement des redevances de chaque ménage abonné sur les douze mois de l'année.⁸

Les charges sont présentées au tableau 3 .

Tableau 3 : charges de l'association pendant les dix (10) premiers mois du projets.

| Poste | sommes nécessaires |
|-----------------------------|----------------------------------|
| 8 charretiers | 60'000 F soit 7'500 par personne |
| 3 animateurs | 25'500 F soit 8'500 par personne |
| un collecteur de redevances | 8'500 F |
| un trésorier | 8'500 F |
| un coordonateur | 9'500 F |
| loyer | 17'500 F |
| Eau | 1593 F |
| Gardiennage | 7'500 F |
| Foin | 18'000 F |
| Mil | 11'000 F |
| Imprévu | 4'125 F |
| Fournitures de bureau | 5'768 F |

⁸ Tiré du rapport trimestriel des activités de terrain; avril à juin 1995; Patte d'Oie, Nossin, Wogodogo. Août 1995; CREPA

| | |
|-----------|-----------|
| Pharmacie | 4'370 F |
| Total | 164'804 F |

Tableau4 : Récapitulatif des recettes et dépenses à la Patte d'Oie en 1996

| Mois | Nombre d'abonnés | Abonnés payeurs | Recettes | Dépenses | Epargne net |
|-----------|------------------|-----------------|----------|-----------|-------------|
| janvier | 685 | 599 | 299'500 | 220'000 | 79'500 |
| février | 700 | 600 | 300'000 | 285'000 | 15'000 |
| mars | 715 | 511 | 255'500 | 220'000 | 35'500 |
| Avril | 727 | 660 | 330'000 | 230'000 | 100'000 |
| Mai | 742 | 710 | 355'000 | 285'000 | 70'000 |
| Juin | 786 | 721 | 360'500 | 268'500 | 92'000 |
| juillet | 777 | 740 | 370'000 | 265'000 | 105'000 |
| Août | 857 | 786 | 393'000 | 450'000 * | 57'000 |
| Septembre | 908 | 888 | 440'000 | 313'000 | 127'000 |
| Octobre | 991 | 904 | 452'000 | 360'000 | 92'000 |
| Novembre | - | 955 | 477'500 | 885'000* | - |

Extrait des tableaux de redevances et registres de recettes de l'association

* En août 1996, l'association fait une avance de 180'000 F CFA pour payer deux nouvelles charrettes.

* En novembre 1996, les charges incluent la construction du site de transfert, soit 350'000 F de plus.

A la date du 18 novembre 1996, l'association a en caisse 1'931'950 F CFA.

A partir d'août 1995, le CREPA s'est plus ou moins désengagé sur le terrain de la patte d'Oie. L'objectif de ce retrait momentané était d'analyser les capacités de gestion de l'association. A partir de février 1996, le coordonateur a fait part au CREPA de quelques difficultés à gérer son personnel. Par manque de discipline, beaucoup d'ânes sont morts pour mauvais traitement et les charges du projet se sont accrues. Les retards étaient devenus fréquents et les abonnés se plaignaient trop souvent du mauvais comportement des charretiers ou du mauvais service.

Après plusieurs discussions entre le CREPA et le coordonateur, les réunions ont repris en avril 1996 par une nouvelle planification des besoins.

Les principaux problèmes notés par l'association sont:

1 Le site de transfert. Le site donné par la mairie fait partie du nouveau lotissement de la cité de Ouaga 2000. Un nouveau site leur a été proposé et l'association attend l'autorisation officielle d'exploitation.

2 Le programme de formation en animation et de gestion doit être entièrement repris.

Pratiquement tous les anciens membres de l'équipe de projet sont partis pour diverses raisons (relogement hors du secteur 15, zone du projet, pour l'édification du site de Ouaga 2000 pour la plupart).

3 Les problèmes d'assiduité, de régularité et de motivation des membres se posent. Le coordinateur de l'équipe souhaite que le CREPA l'appuie pour réorganiser les activités du projet.

4 Les abonnés se plaignent de la diminution de la fréquence de collecte. Les charretiers ne ménagent pas les ânes et les chargent trop : ce qui a entraîné des morts fréquentes d'animaux, occasionnant du même coup des dépenses importantes pour le projet.⁹

⁹ Rapport d'étapes: compte rendu des rencontres Wogodogo-Nossin-Patte d'Oie. Planification des besoins; Avril 1996; CREPA.

2.3.3. Les nouveaux outils et mécanismes mis en place

Un règlement intérieur a été élaboré avec l'équipe de projet (voir annexe n° 2) qui permet au coordonateur de sanctionner les membres (ou de leur octroyer des bonus) sur des critères établis et acceptés de tout le monde.

Il prend en compte les aspects tels que les absences non justifiées ou trop fréquentes, les mauvais traitements des ânes et des équipements, les comportements irrespectueux et les malversations. Il permet également d'attribuer des bonus aux plus méritants. Par exemple, l'équipe des charretiers qui compte le moins de plaintes dans son secteur, ou les animateurs qui font rentrer le plus d'abonnés et de redevances. Le règlement permet de prêter ou d'avancer de petites sommes aux membres de l'équipe.

Les rencontres entre le CREPA et l'association se sont espacées et ont lieu désormais deux (2) fois par mois. Ces réunions ont permis de préparer les points les plus importants de la formation en animation et éducation pour la santé qui s'est tenue en juillet 1996.

Il semblait alors judicieux de mettre ensemble plusieurs associations pour une seule formation. Celle-ci s'est déroulée au siège de Bao Manégré. Ces associations étaient les suivantes :

- * Bao Manégré du secteur 15 : projet de collecte des ordures ménagères;
- * Association ZAKA du village de Imiougou : projet de latrinitisation;
- * Comité de gestion du secteur 28, pompage solaire : projet d'approvisionnement en eau potable.

Chaque projet a été pourvu en outil d'animation concernant son thème. Il s'agit d'un classeur comprenant vingt (20) à vingt cinq (25) images, qui traitent des problèmes de chaque secteur et des solutions envisagées pour prévenir les maladies liées à l'eau et l'assainissement.

A partir du second trimestre de 1996, le projet a vu naître une nouvelle dynamique au sein de l'équipe. Celle-ci s'est agrandie pour répondre à la demande des populations. Les rémunérations sont passées de sept mille cinq cents (7'500), huit mille cinq cents (8'500) et neuf mille cinq cents (9'500) francs à dix mille (10'000) par membre. Le coordonateur a tenu à mettre tout le monde au même niveau salarial.

Le nombre des équipes de ramassage des ordures dans les ménages passe de quatre (4) à sept (7) charrettes. Entre temps, la plupart des charretiers ont abandonné le travail pour laisser la place à des femmes. Les raisons invoquées par le coordonateur sont diverses:

- Malversations diverses;
- mauvais traitement des ânes et des équipements;
- difficultés de respecter la discipline, etc.
- recherche d'emplois mieux rémunérés.

Au départ, le projet comptait quinze (15) membres dont seulement six (6) femmes, soit (40% de femmes). Au second trimestre 1996, le groupe s'est agrandi avec trois (3) nouvelles équipes de charretières. On compte au troisième trimestre 96 six (6) animatrices, treize (13) charretières et un (1) charretier, le coordonateur, le trésorier, le promoteur (collecteur des

redevances) et le gardien, soit vingt quatre (24) membres dont dix neuf (19) femmes, soit 79% de femmes.

Les autres membres de l'association ont au début tenté de mettre en place d'autres projets rémunérateurs. Faute d'appui financier, seul le projet d'assainissement marche et les autres travaillent en attendant dans l'informel.

Les femmes se montrent néanmoins plus intéressées par le projet du fait des salaires réguliers proposés, mais que les hommes trouvent trop faibles.

3. ELEMENTS D'ANALYSE

3.1. L'IMPACT DES FEMMES DANS LA REORGANISATION DE L'EQUIPE

Le coordonateur du projet a souvent eu affaire à des cas de malversations financières, heureusement de petite envergure:

- des trous au niveau des redevances mensuelles à verser au trésorier,
- certains charretiers qui s'entendent avec des ménages qui ne sont pas inscrits dans les registres du projet, mais dont les ordures sont ramassées, etc.

Ces fautes ont toujours été commises par les charretiers ou l'animateur. Les sanctions sont allées de la rétention du salaire à la suspension du fautif pour un mois. Devant une telle sévérité, beaucoup ne sont pas revenus au projet à cause de l'humiliation ressentie.

Le coordonateur a ainsi révisé ses préjugés sur les femmes. Il a pensé qu'en leur accordant un meilleur salaire et d'autres motivations financières ou sociales, en tenant compte de leur statut de mère de famille, elles pourront contribuer efficacement à l'avancement du projet. C'est ainsi que toute l'équipe est passée à dix mille (10'000) francs en mai 1997. Pour une grande motivation et en guise de cadeau de fin d'année, le salaire du mois de décembre est passé à douze mille cinq cents (12'500) francs.

Les femmes habitant hors du secteur 15 peuvent arriver au travail jusqu'à 8h. Elles sont pour la plupart des déguerpis de la cité de Ouaga 2000 qui est situé à la limite de la Patte d'Oie. C'était auparavant une zone non lotie. Elles ont été relogées 5 à 10 km plus loin du secteur. Elles se lèvent à 4 h du matin pour exécuter leurs tâches ménagères et se rendre sur leur lieu de travail. Elles marchent entre 3 et 4 h par jour pour rejoindre le projet et retourner chez elles.

Certaines ont dû construire elles mêmes leur maison, en fabriquant les briques en banco et en les juxtaposant les unes sur les autres. Il s'agit d'avoir un toit où passer la nuit et abriter sa famille. Les époux de quelques unes sont allés chercher fortune à l'étranger. Elles se battent du mieux qu'elles le peuvent pour nourrir leur progéniture, les habiller, les soigner et parfois les envoyer à l'école.

En prêtant une oreille plus attentive aux problèmes de survie de ces femmes qui sont illettrées¹⁰, le coordonateur se montre plus ouvert aux propositions. Il a demandé à rencontrer le président de l'association ECLA¹¹, une association de Ouahigouya, ville moyenne située à 180 km

¹⁰ Les animatrices ont un niveau scolaire du primaire ou premier cycle du secondaire. Les charretières vivent en ville depuis peu de temps et ne comprennent même pas le fonctionnement du monde urbain.

¹¹ ECLA: "Etre Comme les Autres"; association travaillant avec des handicapés physiques pour la réalisation d'activités lucratives. Elle est basée à

au Nord-Ouest de Ouagadougou, qui monte des vélos d'occasion, pour l'achat d'une quinzaine de ces vélos pour les charretières qui paieront ensuite à tempérament.

Les charretières font aussi de la récupération d'objets trouvés dans les déchets : sacs, bouteilles, etc, qu'elles revendent pour leur compte.

Malgré les limites imposées par le règlement intérieur, les soins de santé et les vaccins nécessaires sont pris en charge par le projet.

A la fin de 1996, le CREPA s'est rendu compte que les femmes se sentaient à l'aise dans le projet, grâce à cette promotion. Lors des rencontres entre le CREPA et l'association, le coordonateur leur donnait la parole pour expliquer leur travail. La gestion des fonds est devenue plus transparente et partagée. Elles assistent aux réunions, participent aux débats et à la recherche de stratégies pour faire avancer le projet.

Les animatrices sont appuyées par les charretières pour la collecte des redevances. Ces dernières savent combien de ménages elles desservent dans le mois bien qu'elles ne savent ni lire ni écrire, alors que les animatrices tiennent un cahier individuel de recettes. On assiste ainsi à un auto contrôle qui s'est installé petit à petit, sans trop de brusquerie, grâce aux formations intensives.

3.2. LES FORMATIONS, UN CRENEAU D'OUVERTURE POUR LES FEMMES DU PROJET

Avec le projet pilote de Wogodogo, le CREPA s'est rendu compte que les formations ont permis aux femmes de maîtriser certains outils et mécanismes de gestion et de contrôle du projet. Six (6) mois après le démarrage du projet, elles ont pu se rendre compte de certaines malversations financières commises par les deux (2) promoteurs et un (1) animateur du projet.

La même expérience a été tentée à la Patte d'Oie. Former les femmes, du moment qu'aucune n'avait obtenu un poste de responsabilité à la tête du projet. Cela leur permettait au moins de comprendre l'intérêt du projet pour l'amélioration de leur condition de vie.

Les deux formations qui ont intéressées les membres de l'équipe de projet de la Patte d'Oie sont celle de juillet 1996 et celle de novembre qui s'est déroulée au siège du projet de collecte des ordures ménagères du secteur 19, géré par deux (2) associations féminines, (Delwendé et Bénéwendé). Il s'agissait d'une formation en gestion et administration des projets de gestion des déchets et en technologie appropriée. L'association Bao Manégré souhaite dès le premier trimestre 1997, se lancer dans la réalisation d'ouvrages d'assainissement individuels par l'octroi de crédit aux ménages le désirant.

Cette formation a regroupé les associations du secteur 19, l'association Lagemyam du secteur 10 et Bao Manégré. Elles ont comparé les projets, leur gestion et administration, la tenue des cahiers, les initiatives prises sur le terrain avec les populations, etc. Les discussions ont souvent été intenses et les équipes ont promis de faire des visites de projet pour mieux se connaître.

Pour chaque module de la formation, le CREPA a demandé aux membres des micro projets qui l'avaient le mieux assimilé d'introduire le cours, toujours en langue locale. Le CREPA complétait l'explication, avant de proposer des exercices basés sur les outils de gestion et de contrôle, utilisés par les projets (cf annexe n° 3).

Les femmes du projet de la Patte d'Oie ont compris l'importance de la maîtrise de ces outils, pour améliorer et faciliter la tenue de leur cahier de recettes. Au départ, elles pensaient qu'elles ne pourraient pas s'intégrer dans le projet parce qu'elles avaient trop de handicap. Elles ne maîtrisent pas le français pour la plupart et vivent des conditions de vie si difficiles qu'il leur faut beaucoup de volonté pour respecter le règlement intérieur du projet.

Elles ont compris qu'elles peuvent être plus que des exécutantes ; des femmes participatives et contribuant réellement à l'évolution du projet, grâce à leurs idées et leur dynamisme.

3.3. BAO MANEGRE DANS L'ENVIRONNEMENT SOCIO-POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

3.3.1- Les conditions d'urgence et motivations de l'association Bao Man_gr_ - Degr_ d'implication des populations.

L'association Bao Man_gr_ est n_ du souci du pr_sident et du tr_sorier de voir autant de jeunes du quartier sans activit_ et dans le d_soevrement.

En 1994, Mrs Silga Emmanuel (pr_sident de l'Association) et Soubelga Beno''t (tr_sorier), ont inform_ leurs camarades de quartier de leur d_sir de cr_er l'association, qui devait avoir pour but ^ l'_poque de r_fl_chir sur les moyens de se rendre utile au secteur.

Les premi_res rencontres ont eu lieu ^ l'_glise de la Patte d'Oie, Silga E. En tant que cat_chiste, avait des relations privil_gi_es avec le clerg_ et n'a pas eu de mal ^ obtenir l'autorisation de faire les r_unions de l'association dans la grande cour de l'_glise.

Dans la foul_e, pr_s de cent cinquante (150) jeunes et femmes se sont int_ress_s au projet, dans l'espoir de trouver une activit_r_mun_ratrice.

Ne parvenant pas ^ trouver d'eux-m_mes un appui financier de la part d'une ONG, Silga E. a demand_ ^ nouveau l'aide d'une religieuse de l'_glise, qui travaille dans un bureau d'appui aux populations. Cette derni_re avait d_j^ eu des contacts avec le CREPA par le biais d'une association d'un secteur voisin. Elle a propos_ ^ la nouvelle association de laisser tomber leur projet d'_levage de poulets et de se lancer dans l'assainissement.

Lors des premi_res tractations avec le CREPA, en D_cembre 1994. Il a _t_ soulign_ aux membres de l'association que le projet ne pouvait pas embaucher tout le monde. Cette information a caus_ une telle d_ception, que la plupart des adh_rants, en particuliers ceux qui avaient un niveau scolaire du secondaire, se sont dispens_s dans les semaines ^ venir. Lors des formations en Mars 1995, seule une cinquantaine de personnes y ont assist_es et 15 ont _t_s_lectionn_es pour d_marrer le projet.

3.3.2. Bao Manégré et les populations du secteur 15

L'association a démarré ses activités d'assainissement, alors que très peu d'initiatives étaient entreprises à la Patte d'Oie, de la part des privés et de la municipalité. Elle ne se trouvait certes pas en situation de monopole, mais par une politique de contact approprié avec les populations, elle a su les faire adhérer massivement au projet. Les équipes d'animation entraient dans les concessions pour discuter avec les ménages et les informer des objectifs du projet. Pendant 30 à 45 mn, elles parlaient des maladies liées à l'eau et l'assainissement les plus fréquentes dans le secteur et les préventions possibles.

Lorsque certains abonnés se plaignent du service, l'équipe d'animation de la zone concernée cherche avec eux des solutions d'arrangement. Les charretiers ont souvent travaillé le week end pour satisfaire quelques ménages qui exigeaient qu'on les débarrasse d'un dépôt anarchique d'ordures qui se trouvaient trop près de leurs concessions, pour leur permettre d'adhérer au projet.

L'équipe reçoit des encouragements de la part des familles. Elle rencontre cependant des obstacles sur le terrain:

- Le secteur compte beaucoup de terrains vides qui sont des parcelles attribuées non encore mises en valeur par leur propriétaire, ou des réserves administratives. Ce sont des endroits idéaux pour certains résidents, pour y déposer leurs ordures;
- L'équipe de projet a recensé une douzaine de dépotoirs sauvages. Elle a décidé de les évacuer et dès le 25 juin 1995, elle s'est mise à la tâche. C'est effectivement un préalable pour que les familles voisines de ces dépôts s'abonnent;

Le résultat est que plusieurs familles ont pris part à ces journées de nettoyage. Certaines se sont abonnées au projet et quelques individus se sont portés volontaires pour l'organisation d'un comité de surveillance pour garder les lieux propres;

- Autre dilemme qui se pose à l'équipe est l'extension du projet au reste de la Patte d'Oie. Le projet ne couvre à ses débuts que 1/3 de la superficie du secteur et les demandes d'extension sont fortes et pressantes de la part des populations qui n'adhèrent pas encore. L'association se voit contrainte de planifier ses activités. Il va falloir faire un choix entre créer de nouvelles équipes de charretiers ou acheter des ânes de rechange pour travailler dans les nouvelles zones les après midi, avec les mêmes équipes de charretiers du matin; ces derniers voulant accroître leur revenu. Les critères à prendre en compte sont:

- La cherté des équipements : Une charrette tombereau coûte deux cent quatre vingt mille (280'000) francs en 1996, alors que les ânes coûtent entre quarante milles (40'000) et soixante milles (60'000) francs. Il faut noter que la durée de vie d'un âne dans les projet est de six (6) mois. Il faut ensuite l'échanger par un autre plus vigoureux.

- La création d'emploi est un des objectifs principaux du projet. Le siège de l'association ne se désemplit pas d'hommes et de femmes généralement sans formation scolaires qui veulent travailler comme charretiers. De temps à autres certains sont utilisés comme remplaçants (cas de maladies ou d'absences diverses).

De janvier à octobre 1996, on constate une évolution de près de 45% des abonnés, en dix (10) mois (voir tableau 4) . en avril 1996, l'association fêtait son premier anniversaire avec à son actif sept cent soixante dis sept (777) abonnés (voir tableau 4). Pour l'occasion, le maire de l'arrondissement de Bogodogo, les conseillers municipaux, les autorités coutumières et religieuses ont participé à une petite fête donnée par l'association pour l'occasion.

3.3.3- Mode d'intervention de l'association : comment se fait le choix du d_pTMt de transit, comment se fait la supervision, le suivi du ramassage ? les strat_gies de contrTMle ou d'auto-contrTMle pour le recouvrement des co_ts ?

Le d_pTMt de transit n'est pas choisi par l'association. Cette derni_re introduit une demande aupr_s de la mairie de son arrondissement. Le d_l_gu_ administratif fait des propositions de terrains ^ l'association. D_s que le maire les ent_rine, le dossier continue ^ la Division Economique, service technique de la mairie de la commune de Ouagadougou. La D.E organise des sorties de terrain avec le service d'hygi_ne (autre service technique de la mairie de la commune). Les dossiers tra^nent ^ ce niveau car les deux services techniques v_rifient si les terrains demand_s peuvent contenir sans risque des d_chets : nappe phr_atique, terrain r_serv_s, proximit_ d'un march_ ou d'un lieu public, etc.

* La supervision et le suivi du ramassage : apr_s la formation en animation/communication et EPS, l'_quipe de projet est s_lectionn_e et le travail commence sur le terrain. L'_quipe du CREPA fait un suivi durant les premi_res semaines, pour v_rifier les charretiers et les animateurs ma"trisent leur travail et connaissent leur zone.

L'une des t%oches du promoteur est de superviser le travail des charretiers : combien de fois passent-ils dans les m_nages , respectent-ils les limites de leurs zones d'intervention ? D_chargent-ils les d_chets ^ l'endroit indiqu_ ? M_nagent-ils les %ones ? Est-ce qu'ils utilisent le mat_riel de protection ?

A Bao Man_gr_, le Pr_sident s'occupe _galement de ce travail de supervision et fait souvent le tour du quartier pour discuter avec les m_nages et se rendre compte de l'_tat de salubrit_ du secteur.

Lorsque les animatrices vont collecter les redevances dans les m_nages, elles prennent _galement les plaintes pour en discuter en r_union d'_quipe.

Pour le recouvrement des co_ts, chaque animatrice a une zone de collecte bien d_limit_e. Elle a avec elle un certain nombre de carnets de re_u sur lequel le promoteur marque les informations suivantes :

∑. Nom du collecteur

∑. Nombre de re_us dans le carnets

∑. Zone de la collecte
 ∑. Mois de la collecte

∑. Nombre de re_us ayant servis pour les arri_r_s (^ partir du 20 du mois)

Le tr_sorier (ou le promoteur) r_cup_re aupr_s des animatrices les sommes collect_s tous les jours. Celles ci _margent dans un cahier avec la date de remise des sommes. Chaque animatrice poss_de un cahier de recouvrement pour confronter les informations avec celles du tr_sorier le jour de la r_union o_ sera vot_ le budget du mois prochain, environ le 25 de chaque mois.

Le promoteur tient un cahier d'abonnement. Chaque abonn_ est inscrit sur une carte d'abonn_s sur laquelle est inscrite l'_volution annuelle de son paiement.

Le promoteur rempli _galement tous les jours un cahier des redevances. Il comprend :

- I. le num_ro d'ordre et le nom de l'abonn_
- II. la date d'abonnement
- III. les observations _ventuelles et les 12 mois de l'ann_e.

Si l'abonn_ paye r_guli_rement, c'est ^ dire avant le 20 de chaque mois, le promoteur marque une croix devant le mois. S'il accuse un retard de moins de trois mois dans son paiement, le promoteur marque un point, plus de trois mois de retard de l'abonn_ sont consid_r_s comme un abandon et le promoteur marque des tirets. Les retrait_s payent tous les trimestres.

Si un abonn_ s'inscrit en milieu d'ann_e, le promoteur fait des rayures devant les mois avant l'abonnement.

L'animatrice qui recouvre 90% des redevances de sa zone re_oit un bonus de 1000F.

3.3.4. Bao Manégré et la municipalité

Malgr_ les multiples prises de contact avec leur mairie d'arrondissement, il faut dire qu'il n'existe pas de relations concr_tes entre l'association et la municipalit_. Par contre, depuis la cr_ation de la f_d_ration des associations oeuvrant dans le domaine des d_chets solides, il y a un contact naissant avec la mairie de la commune centrale, qui a une politique relativement claire de l'assainissement de la ville de Ouagadougou et du rTMle moteur que les associations doivent y jouer, notamment au niveau de la pr_collecte dans les quartiers p_riph_riques de la capitale. Les quartiers centraux seraient r_serv_s au priv_s. La municipalit_ _vacuerait les d_chets des d_pTMts de transit vers le d_pTMt final am_nag_ hors de la ville.

La municipalité de Bogodogo est bien informée du projet. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre le maire, ses conseillers et l'association. Le coordonateur a eu d'autres rencontres informelles avec le maire ou ses conseillers, particulièrement pour régler la question du site de transfert.

La parcelle attribuée à l'association par la mairie a fait l'objet d'un conflit entre l'association et un résident qui refusait la construction d'un site près de sa concession. Le maire a dû intervenir pour expliquer au résident l'impact du projet sur le secteur. Ce dernier s'est abonné

sur le champs, et il a aussi accompagné le maire et le coordonnateur pour chercher un autre terrain devant servir de site de transfert.

Les petits conflits avec les m_nages se r_glent assez rapidement, compte tenu que l'association a re_u des formations et recyclages en communication et que ce sont _galement des enfants du quartier. Les animatrices travaillent avec des outils d'animation. Ce sont une vingtaine d'images refl_tant les habitudes d'hygi_ne des populations, contenues dans un classeur. Pour une s_ance, elles s_lectionnent deux ^ trois images sur un th_me et vont dans les m_nages.

Il arrive qu'un m_nage se plaigne du travail d'un charretier. Le pr_sident r_gle le probl_me selon les articles du r_glement int_rieur mis en place en 1996, il est arriv_ ^ trois reprises que des charretiers soient suspendus pour mauvais traitement sur les animaux ou mauvaises prestations dans les m_nages.

Bien qu'il n'ait pas encore donné à l'association son récépissé d'autorisation d'exploitation du site de transfert, le maire supervise en personne les travaux de construction de la clôture du terrain.

C'est par de telles actions que les associations deviennent incontournables dans le domaine de l'assainissement périurbain à Ouagadougou. Le 3è PDU prend en compte leur existence dans sa nouvelle stratégie d'assainissement. Malgré leurs faibles moyens techniques, elles se montrent plus aptes à satisfaire les populations avec le nettoyage des devantures des maisons des abonnés, les discussions et informations menées par les équipes d'animation, etc. Cependant elles ne peuvent couvrir que des aires bien limitées, ce qui est pris en compte par le 3è PDU.

Les gros équipements des services techniques municipaux seront chargés d'évacuer ces dépôts intermédiaires situés dans les secteurs et exploités par les associations et privés, vers les décharges finales qui se trouvent hors de la ville.

3.3.5. Bao Manégré et les autres structures associatives

Le regroupement des associations pour les formations ont permis de mieux connaître leurs forces et faiblesses, mais surtout d'envisager de créer une coordination des associations appuyées par le CREPA. Les autres structures (secteurs 10 et 19) se sont rendus compte du rôle de leader que pouvait jouer le président de Bao Manégré, mais aussi qu'il peut leur être d'une grande aide dans les éventuels contacts avec les autorités.

Des visites d'échange entre les trois projets ont pu être organisées sous l'égide du CREPA. C'est ainsi que le président de Bao Manégré a demandé à rencontrer son homologue de l'association ECLA, pour déterminer des séances de travail.

Il est important que ces différents projets se rencontrent pour faire le point de leurs activités. Les associations se retrouvent dans un domaine prisé par les entreprises privées qui

bénéficient d'appui et de moyens plus importants. Leur force reste donc dans l'union.

Bao Manégré a tenté d'entrer en contact avec des ONG pour bénéficier d'un appui financier, bien avant de se tourner vers le CREPA. Très peu d'ONG sont intéressés à l'assainissement en milieu urbain et périurbain, parce que c'était jusqu'à ces dernières années, un domaine réservé à l'Etat. Les acteurs commencent à s'élargir petit à petit, mais on note un manque d'expérience et de compétence au niveau de l'appui.

En février 1997, une fédération des associations travaillant dans le domaine de l'assainissement à Ouagadougou a vu le jour, sous l'égide de la municipalité. La présidence est revenue à Bao Manégré, après un vote serré entre l'AJSC du secteur 22 (Association des Jeunes pour la Salubrité dans nos Cités) et l'association du secteur 15.

3.4. LA NOUVELLE APPROCHE DU CREPA A LA PATTE D'OIE

Le CREPA a noté certaines faiblesses au niveau des micro projets :

- ° Les associations sont confrontées à de sérieuses difficultés dans la gestion financière et celle du personnel, car la notion d'autonomie a été mal comprise par certains membres de l'équipe. Ils ont confondu "transparence" et "démocratie" à "anarchie" et "manque de respect". Cela a entraîné des dérapages dans le fonctionnement car l'autorité du coordonateur en a pris un coup.
- ° Sans appui, l'épineux problème des sites de transfert reste insurmontable pour les associations, car elles manquent encore de crédibilité au niveaux des institutions étatiques et de la municipalité. Elles doivent encore pour quelques temps vivre sous le couvert d'ONG ou d'institutions qui sont reconnues par l'Etat.
- ° Il devient nécessaire que ces projets sectoriels puissent faire face aux exigences du moment et des populations, pour être intégrés dans la politique générale de gestion des déchets qui commence à se dégager au niveau de la municipalité de Ouagadougou, voire national.
Il leur faut donc surmonter au plus vite leurs difficultés, restructurer au besoin leurs équipes afin de s'intégrer au processus d'ouverture du marché.

Le CREPA compte appuyer de nouvelles structures dans d'autres secteurs périphériques de la villes de Ouagadougou. Les anciennes équipes se doivent d'être performantes pour participer à l'implantation de ces projets avec les expériences acquises sur leur terrain respectif.

Il faudrait s'assurer de la fiabilité des données enregistrées dans les micro projets et pour cela, les formations dont bénéficient les équipes doivent permettre de mettre en place des outils et mécanismes de gestion et d'évaluation des performances et des insuffisances de chaque micro projet.

Le CREPA est conscient de la nécessité de la participation des femmes dans tout

projet d'eau potable et d'assainissement. Elles sont responsables de la propreté des ménages et ressentent fortement l'insuffisance des infrastructures et d'équipements d'assainissement dans le secteur. Elles ont une part active à prendre dans le processus de développement du secteur afin d'une part, d'alléger leur corvée quotidienne et d'autre part, de faciliter leur travail de maîtresse de maison et de mère de famille.

L'approche de partenariat ne permet pas d'imposer un point de vue mais surtout de se faire comprendre grâce à l'information et aux formations. La participation communautaire doit permettre "de rehausser de façon indirecte la capacité des communautés à résoudre leurs propres problèmes".¹²

Dans le même article, l'auteur définit la participation communautaire comme étant "l'implication active de la population locale dans la prise de décision concernant les projets de développement ou dans leur mise en oeuvre... L'implication de la population dans la réalisation pratique d'un projet ne peut être considérée comme une participation communautaire que s'il existe un certain niveau de partage de décisions avec la communauté".

¹² Tiré de l'article de C. Anson-Lawson - GWSC - Ghana; paru dans UADE - UAWS - Info n° 47 ; juin 1995.

CONCLUSION

Les résultats donnés par le projet de la Patte d'Oie découlent de plusieurs combinaisons:

_ La recherche - action menée par le CREPA sur tous ses terrains, lui permet d'adapter et d'assouplir son approche de partenariat et d'appui aux populations. L'approche se base essentiellement sur les formations à des personnes de bas niveau scolaire, afin de leur redonner confiance en elles et une motivation pour améliorer leur condition de vie. Les formations s'appuient sur des méthodes dites participatives, de type SARAR, des outils d'animation, des diapositives, des films vidéo et des visites d'échanges.

_ L'association a un président / coordonateur du projet qui a su s'ouvrir aux idées des autres, tant qu'elles ne lui étaient pas imposées de façon directive. Il a souhaité que son autorité et son rôle de leader soit respectés. Il a su ensuite aller vers les femmes à qui il a offert beaucoup d'opportunités. Il a su créer un "air de famille" au sein de l'équipe.

Au premier trimestre 1997, le projet s'ouvre à de nouvelles perspectives. L'équipe veut réaliser des ouvrages d'assainissement (latrines, puisards, lavoirs) dans les ménages qui le souhaitent en leur octroyant un crédit. Cinq (5) maçons appartenant à l'association seront formés, ainsi que des hommes et des femmes qui s'occuperont de la gestion de cette activité.

Il s'agit d'un nouveau combat dans l'apprentissage, pour organiser, gérer, discipliner. Le leader aura pour rôle de faire en sorte que les autres membres de l'équipe puissent voir des résultats qui leur permettent de s'approprier le projet.

La force de ce projet est que le leader ne craint pas de se battre tout seul, pour démontrer aux autres qu'il y a des possibilités à la portée de chacun.

Les femmes en Afrique ont un rôle déterminant à jouer dans la plupart des activités de développement. Le terrain est à défricher, parce qu'elles ont besoin, plus que les hommes, de formation, d'information, de compréhension. Leur manque d'agressivité et de dynamisme est souvent mal compris et interprété. Dès lors qu'elles parviennent de nouveau à avoir confiance en leur savoir-faire traditionnel et qu'elles pensent qu'on leur fait confiance, elles sont capables de beaucoup de choses.

Un autre combat en 1997, est de parvenir à obtenir de la mairie une autorisation d'exploitation du site de transfert. L'association a construit avec ses moyens une clôture permettant aux charretiers d'y déposer les ordures.

L'objectif du CREPA est d'amener le coordonateur à une maîtrise de la gestion et de l'administration des ressources humaines et du projet en général.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 Gestion des déchets solides municipaux dans la ville de Ouagadougou; Analyse comparative des systèmes publics, associations et privés; rapport provisoire. Bayili Paul Perré; septembre 1996.
- 2 Valorisation des déchets organiques dans les quartiers populaires des villes africaines; conclusions et perspectives. Notes d'information. Documents réalisé par Bayili Paul Perré. Ouagadougou juin 1996.
- 3 Rapports d'étapes sur l'appui du CREPA aux micro projets Mars 1995 à Décembre 1996.
- 4 Contribution à l'étude de la technologie du compostage artisanal dans un quartier de Ouagadougou. Ousseynou Guène; septembre 1995.
- 5 Termes de référence du programme UWEP.
- 6 La gestion concertée et durable des déchets solides: une alternative pour une amélioration des conditions sanitaires et environnementales dans la ville de Ouagadougou; atelier de restitution de la Phase de lancement (Mai- septembre 1996) le 3 octobre 1996. Document de termes de références. Projet de Recherche PPE/ FNRS; Gestion et Valorisation des Déchets Solides Municipaux. Ouagadougou, octobre 1996.
- 7 Plan d'action pour la gestion des déchets ménagers et industriels à Ouagadougou et Bobo Dioulasso; Projet d'Amélioration des Conditions de vie Urbaines (PACVU); version approuvée. Direction du 3ème Projet de Développement Urbain. Mai 1996.
- 8 Projet d'amélioration des conditions de vie à Ouagadougou; gestion des déchets solides municipaux; étude de factibilité et d'ingénierie préliminaire (rapport provisoire) Direction du 3ème Projet de Développement Urbain. Dr Ousseynou Edje Diop, Consultant GREA. Octobre 1993.

ANNEXES

- 1 Carte du Burkina Faso
- 2 Règlement intérieur de l'équipe du projet d'assainissement du secteur 15.
- 3 Tableau de collecte des redevances (outils de gestion)
- 4 Synthèse des activités à mener de juin à décembre 1996 avec les structures de base:
document de travail du CREPA.
Programme des anciennes équipes: secteurs 10, 15 et 19. Document de travail du CREPA.
- 5 Planification à la Patte d'Oie.
- 6 Programme de formation des animateurs (ices) des micro projets.
- 7 Programme de formation en gestion et administration.
- 8 Lettre de proposition d'achat de vélos.
- 9 Communiqué à la radio.
- 10 Invitation à une réunion d'information et d'échange.
- 11 L'achat par l'association de deux charrettes.
- 12 Rapport des premières rencontres entre le CREPA et l'association.
- 13 Tableau de Venn à la Patte d'Oie.
- 14 Liste des membres de l'équipe de projet de la Patte d'Oie.